

formule étrange, puis remarquèrent que lorsque le testament est ouvert le pape n'existe plus, et que s'il peut tout déclarer pendant sa vie il ne peut plus rien après sa mort. La discussion, qui était grave, fut rapportée à Pie IX qui, sans vouloir faire trancher le cas, publia quelques mois après les noms des cardinaux qu'il avait réservés *in petto*, et ce fut, si je ne me trompe, l'avant-dernier consistoire en 1877.

Le cardinal Gotti était resté moine sous la pourpre. Il avait gardé ses habitudes de frugalité dans la table, de sommeil sur une paillasse, et, sans se dévêtir, se couchait vers onze heures du soir et se levait à cinq heures du matin. Aussi il ne faut pas s'étonner que, sur son lit de mort, il ait demandé que son corps fut revêtu du dernier froc qu'il portait quand il était général de son ordre et qu'il avait pieusement conservé dans ce but.

Avec lui disparaît une figure vraiment caractéristique du Sacré-Collège. L'intégrité du cardinal était trop connue pour qu'on la mit en doute, et sa science trop profonde pour qu'on put s'en servir contre cette intégrité. C'était un *frate*, comme on dit en Italie. Il est toujours resté tel, et ce n'est point, à mon avis, le moindre des éloges qu'on puisse lui décerner.

DON ALESSANDRO.

UNE LETTRE DU CARDINAL-ARCHEVEQUE DE REIMS

SON Eminence le cardinal Luçon a adressé à *l'Express du Midi* une lettre admirable, que nous croyons devoir, bien que trop tardivement à notre gré, reproduire *in-extenso* :

Reims, le 10 mars 1916.

Monsieur le directeur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé les numéros de *l'Ex-*